

Ces amendements soulèvent beaucoup d'autres points se rattachant à ce bill et dont nous devrions nous préoccuper. On a dit que le bill allait s'appliquer à l'ensemble des Prairies de façon uniforme et ne tiendrait pas compte des circonstances spéciales propres à certaines régions. Il pourrait y avoir une mauvaise récolte aux alentours de Yorkton, dans la région de Peace River ou dans le Nord à cause de la sécheresse ou des dégâts causés par les légionnaires bertha ou pour d'autres raisons. Les gens de ces régions pourraient toucher un revenu inférieur à la moyenne mais, parce que la campagne a été très bonne pour le reste des Prairies, ils ne pourront toucher de fonds en vertu du régime de stabilisation. De telles contradictions doivent disparaître si le plan est appelé à revêtir un sens quelconque pour la plupart des agriculteurs de l'Ouest.

• (3.50 p.m.)

J'aimerais maintenant que le ministre tienne compte de certains points que nous avons soulevés au cours de ce débat et, plus encore,—peu importe ici qu'il nous écoute ou non—qu'il prête l'oreille aux avis des associations agricoles qui ont acquis de l'expérience et connaissent, de première main, toutes ces questions. Nous demandons simplement qu'on écoute les agriculteurs eux-mêmes. Ce procédé me semble être, comme je l'ai déjà dit, un corollaire naturel de la démocratie et il faudrait que nous l'adoptions ici. Au contraire, nous nous éloignons de plus en plus de la population. Je suis convaincu que si les députés libéraux visitaient, comme nous l'avons souligné hier soir, les provinces des Prairies et parlaient aux agriculteurs, ils tiendraient ensuite les mêmes propos que nous, à savoir: que les intéressés ne veulent pas du projet de loi actuel.

Je demande très sérieusement à certains députés, comme celui de Portage (M. Cobbe), de prendre la parole. Je suis sûr que ce dernier connaît l'opinion des agriculteurs sur ce projet de loi. Le député de Provencher (M. Smerchanski) et plusieurs autres devraient participer également à ce débat, mais ils ne le font pas. Pourquoi? Je les soupçonne de savoir ce que pensent les agriculteurs et ils ne veulent pas, pour cela, se joindre à la discussion.

Avant de me rasseoir, je voudrais aborder un ou deux autres sujets. Tous les députés qui sont un peu au courant des choses de l'agriculture, devraient prendre la parole sur quelques-uns des plus importants aspects de ce projet de loi, comme celui du coût de production qui entre en ligne de compte dans l'élaboration d'un programme de stabilisation, et également celui de cette stabilisation qui devrait être fonction du revenu brut et non du revenu net, puisque le revenu brut de l'agriculteur dépend de son type d'exploitation, de l'année, et de circonstances qui échappent à son contrôle. On est parfois très facilement porté à juger un agriculteur sur l'apparence de ses biens réels et à conclure qu'il est prospère, alors qu'en fait ce n'est souvent pas le cas. Il y a, comme je l'ai dit, les impondérables, comme les conditions climatiques, la sécheresse, les insectes comme la légionnaire bertha qui envahit les champs de colza, etc. Le ministre doit tenir compte de ces facteurs si l'on veut que le plan retienne l'attention des agriculteurs.

Enfin, j'espère qu'il acceptera soit de retarder l'étude du bill, de convenir avec nous d'ajourner le débat jusqu'à ce qu'il ait eu la possibilité d'entendre les trois gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Si l'on fait rien, dans 20 ans, il se peut que toute la population rurale des Prairies ait disparu parce que plus de la

moitié aura abandonné les lieux et plus des deux tiers ne vivront certainement plus dans les fermes. Les agglomérations que ces fermes soutiennent seront devenues des villes fantômes, et nombre d'entre elles disparaîtront aussi. Ce n'est pas ce que je souhaite et ce n'est pas ce que les agriculteurs souhaitent. Les collectivités rurales devraient être préservées et encouragées par tous, peu importe si nous venons de grands centres urbains ou de régions rurales.

Une fois de plus je voudrais demander au ministre de prêter l'oreille à la voix du peuple et de ne pas se montrer aussi entêté et inflexible sur ce qu'il croit être ses solutions aux problèmes agricoles. Je ne veux pas attendre jusqu'aux prochaines élections fédérales avant que le peuple prenne la décision. J'aimerais que le bill soit modifié maintenant. S'il ne l'est pas, il le sera après les prochaines élections car les citoyens ne toléreront pas pareille stupidité. Comme l'élection d'Assiniboia approche, j'espère que le ministre fera preuve de quelque courage, car il vient des Prairies, il connaît les gens et a assez de bon sens pour écouter ce qu'ils ont à lui dire, et qu'il modifiera le bill sensiblement ou le retirera pour une refonte totale. Dans l'intervalle, payons donc ces 100 millions de dollars et faisons ces versements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, car, après tout, c'est l'argent des agriculteurs. Cet argent doit leur être payé en vertu d'une loi canadienne par mensualités. Nous devrions commencer à le verser dès maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Doug Rowland (Selkirk): Les deux amendements au bill C-244 dont nous sommes saisis, tous deux inscrits au nom de mon collègue le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), tentent de réaliser trois choses. D'abord, ajouter les paiements de stabilisation, s'il en est, à la valeur du grain vendu par le producteur afin de calculer le produit brut de la vente. L'amendement aurait pour résultat, après un certain temps, de majorer le montant du produit moyen de la vente du grain pendant cinq ans, et d'augmenter ainsi le nombre de cultivateurs admissibles aux paiements prélevés sur le fonds de stabilisation. Sans compter les montants qu'ils auraient le droit de toucher pendant les années où le revenu tiré de la vente du grain serait plus faible. A mon avis, c'est une disposition que tous les députés devraient voir d'un œil sympathique.

Deuxièmement, en retranchant du bill la limite du paiement de stabilisation à 90 p. 100 du produit de la vente du grain réalisé par tous les producteurs pour la campagne agricole considérée ou pour les cinq dernières campagnes agricoles, l'amendement vise à fonder le calcul sur le chiffre global de la campagne agricole en cause ou sur le total de la moyenne quinquennale. On évite ainsi l'une des fautes les plus criantes du bill, qui consiste à prévoir des paiements de stabilisation proportionnés devant être effectués au moment où le revenu agricole est à son plus faible niveau. La valeur de la proposition est tellement évidente que je trouve superflu d'en discuter en détail. Il est certes évident que les revenus qu'on tente de stabiliser dans un secteur économique sont marginaux, même si on inclut les revenus en nature ou les produits consommés à la ferme. Il est essentiel d'assurer que les chiffres d'assistance tant absolus que relatifs sont le plus élevés pendant les pires années et c'est à cette fin que l'amendement a été présenté.